

RCS : AUXERRE Code greffe : 8901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00102 Numéro SIREN : 381 720 218 Nom ou dénomination : A.S.P.
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2023 sous le numéro de dépôt 2018

A.S.P.

Société par actions simplifiée
au capital de 62 000,05 euros
Siège social : 7 rue Jules Lancôme
89600 SAINT-FLORENTIN
381 720 218 RCS AUXERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 70 530,04 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	70 530,04 euros
Prélèvement sur les Autres réserves s'élevant ainsi à 37 828,96 euros	18 232,69 euros
Les sommes totales distribuables s'élevant ainsi à	88 762,73 euros
Affecté à l'apurement du report à nouveau négatif pour dont le solde est ramené à zéro	78 762,73 euros
Solde	10 000,00 euros
A titre de dividendes bruts Soit 2,86 euros bruts en arrondi par action	10 000,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2023.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



SAS A.S.P.

7 rue Jules Lancome

89600 SAINT-FLORENTIN



Etats Financiers

du 01/01/2022 au 31/12/2022

A large, stylized handwritten signature in black ink is positioned to the left of the BDO logo. The logo consists of the letters "BDO" in a bold, sans-serif font, preceded by a vertical bar.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 349	1 278	71	121
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	62 400		62 400	62 400
Constructions	513 101	232 675	280 426	306 081
Installations techniques, matériel et outillage industriels	138 109	131 777	6 333	14 791
Autres immobilisations corporelles	244 720	207 114	37 606	45 706
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	15		15	15
Créances rattachées aux participations	398		398	398
Autres titres immobilisés	625		625	625
Prêts				
Autres immobilisations financières	400		400	400
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	961 117	572 844	388 273	430 536
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	161 065		161 065	154 271
Avances et acomptes versés sur commandes				2 870
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	146 169	1 103	145 066	120 627
Autres créances	20 761		20 761	28 977
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	66 895		66 895	33 662
Charges constatées d'avance (3)	3 152		3 152	2 390
TOTAL ACTIF CIRCULANT	398 042	1 103	396 939	342 798
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 359 159	573 947	785 212	773 334
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			1 324	

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	62 000	62 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	6 200	6 200
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	56 062	56 062
Report à nouveau	-78 763	-57 832
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	70 530	-20 930
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	116 029	45 499
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	429 552	486 206
Emprunts et dettes financières diverses (3)	320	20 654
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	480	1 382
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	169 797	169 320
Dettes fiscales et sociales	68 875	50 274
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	161	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	669 183	727 835
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	785 212	773 334
(1) Dont à plus d'un an (a)	367 644	423 778
(1) Dont à moins d'un an (a)	301 060	302 676
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SAS A.S.P.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 785 212 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 70 530 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

■ Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

■ Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 525		3 176	1 349
Immobilisations incorporelles	4 525		3 176	1 349
- Terrains	62 400			62 400
- Constructions sur sol propre	513 101			513 101
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	146 636	680	9 207	138 109
- Instal.générales, agencements aménagements divers	199 535			199 535
- Matériel de transport	25 051	5 600	1 700	28 951
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 622	2 613		16 234
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	960 345	8 893	10 907	958 331
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	413			413
- Autres titres immobilisés	625			625
- Prêts et autres immobilisations financières	400			400
Immobilisations financières	1 438			1 438
ACTIF IMMOBILISE	966 308	8 893	14 083	961 117